

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 16/04/2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS L'ALLIER DES CRÉNEAUX DE VACCINATION OUVERTS DÈS CE WEEK-END AUX PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS CONSIDÉRÉS COMME PLUS EXPOSÉS AU VIRUS DE LA COVID-19

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 1,4 million de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et dans l'Allier ce sont près de **73584** personnes qui ont d'ores et déjà reçu une première dose de vaccin et **32489** qui ont reçu les deux doses.

Afin de faciliter la vaccination de certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus, des sites et créneaux de vaccination (vaccins Astrazeneca) sont proposés dès ce week-end, dans l'Allier :

- **au centre Athanor à Montluçon, samedi 17 avril, entre 9h et 17h, sans rendez-vous**
- **au centre hospitalier de Moulins, samedi 17 avril, entre 9h et 17h, sans rendez-vous**
- **à la maison des associations à Vichy, lundi 19 avril, sans rendez-vous**
- **au service départemental d'incendie et de secours à Yzeure, samedi 17 avril, de 9h à 12h et de 14h à 16h, sans rendez-vous** : site réservé uniquement pour les personnels des forces de l'ordre et de l'administration pénitentiaire

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03
2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Les professionnels éligibles à ce dispositif, lorsqu'ils ont plus de 55 ans sont :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les personnels pénitentiaires.

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna.

**Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36
Mél : pref-communication@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr
@Prefet03
2 rue Michel de l'Hospital
03000 MOULINS

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr